

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2011

Procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi, 4 octobre 2011, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 22 h 40.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Roger Dion	Daniel Blais
Hélène Pelchat	Guylaine Blais
Éric Blanchette	Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

CONVOCACTION ET OBJET

Conformément à l'article 157 du Code municipal, tous les membres du conseil présents sur le territoire assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation. Les sujets suivants sont traités :

1. Demande de subvention ;
 - 1.1. Programme d'infrastructures Québec-Municipalités ;
2. Compte à payer ;
3. Offre d'emploi - soutien administratif ;
- 4.. Période de questions ;
5. Clôture et levée de la séance.

1. DEMANDE DE SUBVENTION

2011-10-345

1.1. Programme d'infrastructures Québec-Municipalités

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a évalué la problématique des installations septiques et des puits dans le secteur routes Coulombe/Kennedy ;

ATTENDU QUE le dossier de collecte et d'assainissement des eaux usées du secteur routes Coulombe/Kennedy a été déposé au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire depuis novembre 2008 et que son admissibilité a été démontrée ;

ATTENDU QU'il y a aussi une problématique de disposition des eaux usées des résidences dans le secteur ouest de la municipalité ;

ATTENDU QUE l'investigation sur les puits individuels s'est poursuivie à la grandeur du village et que des problématiques importantes ont été mises à jour à l'intérieur du périmètre urbain ;

ATTENDU QUE la municipalité a élaboré un projet global d'aqueduc, d'égouts et de traitement des eaux usées ;

ATTENDU QUE la municipalité a déposé en mars 2010 une demande d'aide financière pour une piste cyclable sur la route Coulombe ;

ATTENDU QUE la municipalité a signé un protocole d'entente avec le ministère des Transports du Québec pour réaliser en 2012 des travaux de réaménagement de la route Kennedy ;

ATTENDU QUE la municipalité a regroupé tous les projets pour présenter un seul projet global ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore dépose un projet global d'aqueduc, d'égouts, d'assainissement et de construction d'une piste cyclable dans le programme d'infrastructures Québec-Municipalités du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

QUE le conseil demande une aide financière accrue adaptée à la capacité de payer de ses contribuables.

QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou sa remplaçante respective, soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, tout document nécessaire à ladite demande de subvention.

QU'une réunion soit demandée avec les représentants du ministère pour discuter dudit projet.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Janvier Grondin, député provincial de Beauce-Nord et monsieur Maxime Bernier, député fédéral de Beauce.

Adoptée

2011-10-346 2. COMPTE À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve le paiement suivant :

chèque no 8432 au montant de cinquante-six mille cinq cent cinquante-cinq dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (56 555,97 \$) à Enviro-Cycle inc., relativement à l'achat et le transport de matériaux de planage (asphalte recyclé) dans les rues du Menuisier et du Soudeur.

Adoptée

2011-10-347 3. OFFRE D'EMPLOI - SOUTIEN ADMINISTRATIF

ATTENDU QU'il y aura vacance à un poste de personnel administratif à compter de la mi-décembre 2011 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de combler ledit poste ;

ATTENDU QUE la municipalité juge approprié d'engager du personnel ayant également des compétences en administration/finances et ce, afin d'assister la directrice générale adjointe dans les tâches reliées aux opérations comptables courantes ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR ROGER DION ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore publie un offre d'emploi, dans un journal diffusé sur le territoire, pour un poste de technicien(ne) en administration.

QUE les candidatures soient reçues au bureau municipal au plus tard le 11 novembre 2011.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

2011-10-348 IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 22 HEURES 50.

Adopté ce 7 novembre 2011.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
